

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2017-02 du 6 février 2017 portant nomination d'un correspondant d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1730092S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment les articles R. 1222-8 et R. 1221-39 ;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Sur proposition de la personne responsable,

Décide :

Article 1^{er}

M. Abdelhalim BENAMARA est nommé correspondant d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle de l'établissement de transfusion sanguine Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 6 février 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et communiquée au directeur général de l'ANSM et au coordinateur régional d'hémovigilance concerné.

Fait le 6 février 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS